

# Procès verbal du Conseil Municipal du 20 Mars 2018

*Etaient présents* : Danielle ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Fabrice BALSIERE, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Françoise CHASTEL, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Magali DESPLATS, Elisabeth DONAMARY, Bérénice GONI, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT, Françoise WALCH.

**Absent(s) excusé(s) : Jean-Louis BRUN, Virginie FABREGUETTES, Claude LEROUGE.**

**Procuration (s) :** Jean-Louis BRUN à Françoise CHASTEL  
Virginie FABREGUETTES à Eliane ROSAY  
Claude LEROUGE à Elisabeth BARON

Mme le Maire constate que le quorum est atteint ; le conseil municipal peut réglementairement siéger.

Madame le Maire sollicite un secrétaire de séance.

**Madame Stéphanie VALAT** est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

En préambule à la séance, Mme le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion du décès de M. Jean BRUN, père de M. Jean-Louis BRUN Conseiller Municipal, une couronne de fleurs a été adressée à la famille, au nom du Conseil Municipal de Bouzigues.

Elle informe également le Conseil Municipal que le Comité Régional de la Conchyliculture a élu M. LAFONT comme Président. Il succède à M. Philippe ORTIN.

## **Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 20 Janvier 2018 :**

Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations ou poser des questions concernant le compte rendu.

Aucune remarque n'est formulée

*Le procès verbal du conseil municipal du 20 janvier 2018 est adopté au scrutin public par 15 voix pour (Danielle ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Fabrice BALSIERE, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Claude LEROUGE, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT) et 4 abstentions (Jean-Louis BRUN, Françoise CHASTEL, Magali DESPLATS, Françoise WALCH).*

## **I – Budget général MAIRIE : Engagement et paiement de dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du BP 2018.**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier, et jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire d'une Commune peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2017, hors crédits afférents au remboursement de la dette, s'élèvent à 302 225,08 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2018 est donc de 75 556,27€.

Il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à :

- engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2018, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2017,
- inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré vote au scrutin public et décide par 16 voix Pour (Danielle ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Fabrice BALSIERE, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Claude LEROUGE, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT, Françoise WALCH) et 3 abstentions (Jean-Louis BRUN, Françoise CHASTEL, Magali DESPLATS,).*

- D'autoriser Madame le Maire à :

- engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2018, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2017 soit un montant maximal de 75 556,27€.
- inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.

## **II – Budget annexe du PORT : Engagement et paiement de dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du BP 2018.**

Comme pour la première délibération, Mme le Maire demande au Conseil Municipal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2017, hors crédits afférents au remboursement de la dette, s'élèvent à 51 666,38 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2018 est donc de 12 916,59€.

Il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à :

- engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2018, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2017,
- inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré vote au scrutin public et décide par 16 voix Pour (Danielle ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Fabrice BALSIERE, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Claude LEROUGE, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT, Françoise WALCH) et 3 abstentions (Jean-Louis BRUN, Françoise CHASTEL, Magali DESPLATS,).*

- D'autoriser Madame le Maire à :

- engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2018, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2017 soit un montant maximal de 12 916,59€.
- inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.

### **III- Budget annexe CCAS : Engagement et paiement de dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du BP 2018.**

Mme le Maire rappelle : A compter du 1<sup>er</sup> janvier, et jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire d'une Commune peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2017, hors crédits afférents au remboursement de la dette, s'élèvent à 65 104,05 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2018 est donc de 16 276,01€.

Il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à :

- engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2018, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2017,
- inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré vote au scrutin public et décide par 16 voix Pour (Danielle ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Fabrice BALSIERE, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Claude LEROUGE, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT, Françoise WALCH) et 3 abstentions (Jean-Louis BRUN, Françoise CHASTEL, Magali DESPLATS,).*

- D'autoriser Madame le Maire à :

- engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2018, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2017 soit un montant maximal de 16 276,01€.

inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption

#### **IV- Budget Général Mairie : fixation d'un tarif de location du matériel communal pour les entreprises commerciales de la commune :**

Mme le Maire explique à l'assemblée que la municipalité est ponctuellement sollicitée par les entreprises commerciales de la commune pour le prêt de matériel communal : tables et chaises, afin d'accueillir dans de bonnes conditions leurs réceptions de groupes.

Actuellement ce matériel est mis gracieusement à la disposition de ces professionnels.

Toutefois, afin de permettre le remplacement régulier du matériel prêté, il est proposé au conseil municipal de fixer un tarif de location du matériel communal pour les entreprises commerçantes de la commune.

La proposition est la suivante :

<b>Matériel</b>	<b>Tarif à l'unité</b>
Chaises	1,50 €
Tables	4,00 €
Matériel manquant ou cassé (prix du neuf)	20,00 €/ chaise 100,00 €/ table

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré au scrutin public, décide à l'unanimité*

- **D'approuver** la fixation du tarif pour la location du matériel communal aux entreprises commerciale de la commune comme indiqué ci-dessus ;
- **D'inscrire** le produit de ces recettes dans la régie de recettes ACCUEIL de la commune de Bouzigues

#### **V- Personnel Communal : Création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet et modification du tableau des effectifs.**

Mme le Maire expose au conseil municipal que compte tenu du surcroît d'activité et des besoins en personnel au sein des services techniques, notamment aux Espaces Verts, il y a lieu de créer un emploi d'Adjoint Technique à temps complet (35h) à compter du 9 juin 2018.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et les crédits nécessaires seront inscrits au budget général.

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré au scrutin public, décide à l'unanimité*

**D'approuver** la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 9 juin 2018,  
**De modifier** le tableau des effectifs,  
**D'inscrire** les crédits nécessaires à la création de ce poste au budget 2018

#### **VI- Personnel Communal : Création d'un emploi non permanent, en CDD, à temps complet.**

Mme le Maire explique que Compte tenu du surcroît d'activité et des besoins en personnel, il y a lieu de créer un emploi non permanent en Contrat à Durée Déterminée pour 1 an, à temps complet (35h) au sein des services techniques.

Ce contrat prendra effet à compter du 1 Avril 2018 pour une durée d'un an (renouvelable une fois), à raison de 35h hebdomadaire et sera rémunéré sur la base de l'Indice Brut 347- Indice Majoré 325

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2018.

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré au scrutin public, décide à l'unanimité*

**D'approuver** la création d'un emploi non permanent, en CDD, à temps complet à compter du 1er Avril 2018,

**D'inscrire** les crédits nécessaires à la création de ce poste au budget 2018

#### **VII- Personnel Communal : Recrutement d'agents non titulaires pour besoin occasionnel.**

Mme le Maire dit que compte tenu du surcroît d'activité actuel et des besoins en personnel, il convient de recruter 2 agents non titulaires pour besoin occasionnel pour une période de 3 mois à compter du 1er mars 2018, à temps complet (35h) au sein des services techniques.

Les agents seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 347- Indice Majoré 325

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,  
vote au scrutin public et décide à l'unanimité*

**D'approuver** le recrutement de 2 agents non titulaires pour besoin occasionnel, à temps complet à compter du 1er Mars 2018,

**D'inscrire** les crédits nécessaires à la création de ce poste au budget 2018

#### **VIII- Modernisation du centre de secours de Bouzigues : Demande de subvention auprès du Département de l'Hérault :**

Mme le Maire explique à l'assemblée que le centre de secours de Bouzigues a comme secteur d'intervention les communes de Bouzigues, Poussan et leurs alentours ce qui représente environ 800 interventions par an.

La caserne a été construite en 1992 pour un effectif de 25 personnes.

Actuellement, le bâtiment ne correspond plus aux attentes de la profession tant en terme de capacité d'accueil qu'en terme de condition de recrutement. En effet, le comité consultatif des sapeurs pompiers volontaires du SDIS 34 a validé, en 2017, l'augmentation de l'effectif à concurrence de 40 sapeurs-pompiers parmi lesquels 5 femmes.

Le centre de secours accueille également depuis plusieurs années, l'école des jeunes sapeurs pompiers (JSP) de Bouzigues et Poussan.

La modernisation de la caserne se fera par la création d'une extension sous forme d'acquisition qui permettra ;

- de mettre en conformité les vestiaires et sanitaires pour les hommes et les femmes;
- d'accueillir les JSP dans des locaux dédiés et adaptés;

Par conséquent, il convient de solliciter le Département de l'Hérault et le Président du SDIS pour obtenir une subvention la plus élevée possible afin de permettre l'acquisition du terrain qui permettra la modernisation de la caserne par la création d'une extension.

***Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,  
vote au scrutin public et décide à l'unanimité***

**D'approuver** la modernisation du centre de secours,

**De solliciter** le Département de l'Hérault et le Président du SDIS pour obtenir une subvention,

Mme le Maire précise à l'assemblée qu'elle a pris rendez-vous avec les conseillers départementaux, M. Christophe Morgo et Mme Audrey Imbert pour leur présenter le projet.

## **Décision de Madame le Maire prise en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.**

- **Arrêté de Mme le Maire portant sur la sécurité des baignades de Bouzigues (plages de la Trémie et de la Pyramide)** pour la saison estivale 2018. Les zones sont déterminées en fonction des différentes activités : baignade, navigation des embarcations sans moteur... Le balisage des zones de baignade sera fait pour l'ouverture de la saison, le 15 juin.

- **Désignation de M. Olivier Pradié, Architecte D.E**, spécialiste urbaniste et titulaire de l'habilitation à la Maîtrise d'Œuvre pour réaliser la mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation des bureaux situés au R+1 du bâtiment de la Poste. Montant total de la prestation : 5040,00€TTC

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un bail de location des locaux du 1er étage sera signé avec Maître Alexandre XAVIER, Notaire, pour un montant de 750,00€/mois + environ 20€ de charges pour l'entretien des parties communes.

- **Préemption par la commune de Bouzigues** du terrain cadastré section AH n° 78 pour un montant de 6300€.

## **Questions diverses.**

- Mme le Maire informe le conseil de la suppression de la collecte des déchets en sacs dans le centre ancien de Bouzigues, depuis le 19 mars, et de la mise en place de nouveaux conteneurs collectifs pour trier l'ensemble des déchets : ordures ménagères, recyclables, verre. Les conteneurs sont installés à 3 endroits : place de la Victoire, place Général de Gaulle et place du Belvédère. Les enfants du centre de loisirs ont réalisé, avec l'aide d'une plasticienne, un cheminement éphémère pour conduire les habitants jusqu'aux colonnes de tri.

Bouzigues est la première commune du Nord de l'Agglo à être équipé de ce dispositif. A terme, Mme le Maire souhaite que l'Agglo envisage d'installer des containers enterrés.

- Mme le Maire informe les élus du lancement du marché d'appel d'offre pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'aménagement du Chemin du Clap : 4 offres ont été reçues et l'analyse est en cours. L'entreprise sera désignée à la fin du mois.

- Mme Françoise WALCH demande pourquoi des potelets ont été installés en haut du chemin du Belvédère ?

- Mme le Maire explique que c'est pour préserver la plage et ses abords du stationnement récurrent de véhicules.

- M. Olivier ARCHIMBEAU dit que cette question a été abordée en commission voirie.

- M. Jean-Christophe PEZERAT dit que cela facilite également les demi-tours des camions de collecte des ordures ménagères.

- Mme Stéphanie VALAT demande comment vont faire les écoles de plongée pour accéder au site de la plage avec leur matériel?

- Mme le Maire dit qu'ils peuvent demander la clé des potelets à la mairie. Ce dispositif permet de mieux maîtriser le stationnement à cet endroit et de préserver ce cadre encore très naturel.

- Mme Magali DESPLATS souhaiterait, dans la mesure du possible, que les différentes réunions par exemple pour l'AVAP, aient lieu plus tard dans l'après-midi afin de permettre aux conseillers qui travaillent de s'y rendre plus facilement.

- Mme le Maire répond que, souvent, ces rendez-vous sont fixés avec d'autres services de l'Etat (DRAC, Bâtiments de France, DDTM...) qui eux ne peuvent se libérer que pendant leurs heures de travail.

- Mme Françoise CHASTEL demande si le recrutement d'un agent administratif commun à l'Agence Postale Communale et aux services administratifs de la Mairie permettra la réouverture de la mairie au public les mercredis et vendredis après-midi.

- Mme le Maire répond qu'il n'est pas prévu de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.